

TRANSPORTS SCOLAIRES

Grille tarifaire 2022 / 2023

Pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs applicables aux usagers des transports scolaires sur le territoire de Poher communauté sont les suivants :

Tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :

(Approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2022)

Quotient Familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant	5ème enfant
0 à 250	61,50 €	45,50 €	16,00 €	Gratuité	Gratuité
251 à 450	71,50 €	54,50 €	18,00 €	Gratuité	Gratuité
451 à 600	83,00 €	61,50 €	21,00 €	Gratuité	Gratuité
601 à 750	93,00 €	69,50 €	23,00 €	Gratuité	Gratuité
751 à 900	103,00 €	77,50 €	26,00 €	Gratuité	Gratuité
901 à 1050	113,00 €	86,00 €	28,00 €	Gratuité	Gratuité
1051 à 1200	124,00 €	93,00 €	32,50 €	Gratuité	Gratuité
1201 à 1350	134,00 €	102,00 €	34,50 €	Gratuité	Gratuité
Sup. 1351	145,00 €	109,00 €	37,50 €	Gratuité	Gratuité
Tickets Scolaires	1 €				
Tickets non-scolaires	2 €				

A l'inscription, les parents de l'élève choisissent la fréquence à laquelle ils seront facturés. La facturation est soit annuelle soit trimestrielle.

Trois modes de paiement sont mis à la disposition des familles :

- ✓ le paiement par chèque ou espèces auprès du Trésor Public ;
- ✓ le prélèvement automatique ;
- ✓ le paiement en ligne.

Les familles n'ayant pas transmis de justificatif de quotient familial ou de revenus se verront appliquer la tarification la plus élevée. A l'inverse, les élèves relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) se verront appliquer la tarification la moins élevée.